



Valeur juridique de la due

Par **othello_old**, le **15/09/2007** à **14:58**

Bonjour, rnSalarié ayant travaillé deux jours dans une entreprise. Le contrat que l'on m' a proposé ne m'a pas plu j'ai refusé le job. rnMais par contre j'avais déjà travaillé deux jours. rnIl ne veut pas me payer. rnPar contre, je sais qu'ils ont fait une due car ils pensaient m'embaucher. rnCette DUE suffit elle ? je sais qu'ils nieront que j'ai travaillé chez eux. rnMerci

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **16:37**

bonjourrnavez vous des preuves de votre travail?rnncar saisir le CPH pour 2 jours de travail risque de vous couter + de frais que vos 2 jours travaillés

Par **othello_old**, le **15/09/2007** à **22:20**

A part des témoignages éventuelles, je n'ai rien, mais je pensais prendre contact avec l'inspection du travail